

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 11 fr. 50 | 21 fr. | 38 fr. |
| Autres départements | 12 fr. | 22 fr. | 40 fr. |

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES..... | 1 fr. 70 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 1 fr. 70 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —)..... | 2 fr. 75 |
| » 2 ^e page (— d° —)..... | 4 fr. 50 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Chambre étant divisée en deux blocs sensiblement égaux, ni l'un ni l'autre ne peuvent servir de base solide à un ministère. Il faut donc : ou dissoudre la Chambre ou chercher ailleurs une majorité. — Une déclaration de M. Malvy.

Le temps des crises est difficile à passer pour le chroniqueur politique obligé de suivre une succession de faits en perpétuel changement. Tant qu'on est ainsi « entre deux ministères » la situation évolue si rapidement que l'acte retentissant d'aujourd'hui ne sera peut-être demain qu'un incident presque oublié. Et l'on risque de paraître ajouter beaucoup d'importance à des choses qui ne sont plus que des épaves perdues déjà dans le lointain du sillage...

Le mieux est donc de négliger l'aspect individuel et anecdotique de la crise pour s'occuper de son sens général et de sa direction d'ensemble.

Oh ! nouveauté ! Oh ! sagesse ! Les partis en présence donnent cette première preuve d'apaisement : ils ne se sont encore livrés à aucune manifestation d'hostilité réciproque. Ils ont adopté des ordres du jour ; ils n'ont pas voté d'exclusive. L'expérience porte ses fruits. Cet esprit de paix rendra, sans doute, plus facile la constitution du ministère et, surtout, — si rien ne vient changer une telle bonne volonté — son existence moins précaire.

En somme, qu'on le veuille ou non, il s'agit de reprendre l'opération tentée par M. Steeg, mais à l'envers. Et je vais vous faire ici un raisonnement qui me paraît irréfutable.

Si l'on ne veut pas aller à la dissolution, force est bien de s'accommoder de la Chambre présente, telle qu'elle est et se comporte !... Jusqu'ici, je ne vois pas ce que l'on pourrait objecter à cette simple déduction. Donc, ce premier point étant bien acquis, ce premier pas fortement assuré, risquons-nous un peu plus loin.

Dans ladite Chambre, il est établi par une succession de tentatives suivies d'échecs qu'il n'y a pas moyen d'installer un gouvernement solide si l'on veut le fonder sur l'un ou l'autre des deux grands blocs qui s'y opposent presque à égalité.

Je ne crois pas, non plus, qu'on puisse contester sérieusement cette constatation de fait. Depuis la disparition de M. Poincaré, qui l'emportait par son prestige personnel et qui d'ailleurs gouvernait avec les radicaux, tous les autres ministères se sont trouvés à la merci d'un déplacement de quelques suffrages.

Sur ces prémisses qui paraissent assez sérieusement établies, essayons maintenant d'édifier la conclusion de cette espèce de syllogisme.

Puisqu'on ne peut ni bloquer à gauche ni bloquer à droite et puisqu'on ne veut pas dissoudre la Chambre, il faut bien, de bon ou de mauvais gré, chercher ailleurs la majorité indispensable.

Où ? Vous pouvez inventer, imaginer, supposer, fouiller dans votre esprit, vous n'y trouverez pas d'autre système que celui d'un rapprochement, d'une entente, d'un accord entre les éléments radicaux et ceux modérés. Cela peut s'appeler comme on voudra. Le nom ne fait rien à l'affaire. C'est le fait qui importe. Il faut une collaboration établie sur quelques idées simples et grandes, mais précises, et qui serviront de programme d'action.

Seulement, pour qu'il porte ses fruits, cet accord doit être réalisé de la bonne manière. Ni M. Tardieu, ni M. Steeg n'avaient pu l'employer. Des exclusives réciproques les en avaient empêchés.

Le premier, pour renflouer son cabinet modéré, avait débouché quelques radicaux, aussitôt désavoués. Le second, pour élargir son ministère radical, avait rattaché quelques modérés que leur parti s'empressa de déclarer indignes et apostats !...

Agissant ainsi, on surexcitait les colères au lieu d'apaiser les esprits. C'était tout justement le contraire de ce qu'on cherchait. Il en résultait parfois de ces reniements lamentables

comme on en a vu lors de la formation laborieuse du cabinet Steeg ; des modérés lâchant le gouvernement après avoir lâché leur parti. Comme si l'on pouvait racheter une trahison par une autre trahison !...

Une concentration sérieuse et solide ne peut résulter que d'un accord établi entre les forces collectives en présence et non pas du rassemblement de quelques personnalités plus ou moins représentatives. Dans le cabinet Steeg, on a vu Leygues et Chéron servir de cibles à leurs amis de la veille, furieux de leur lâchage. De même, ni Dumesnil, ni Fernand David n'ont empêché les radicaux-socialistes de voter à bloc contre le ministère Tardieu.

Si l'on veut faire quelque chose qui serve, il ne faut pas oublier aujourd'hui ces leçons qui sont d'hier.

Toutes les informations font prévoir que la crise sera résolue suivant les idées que nous exprimons plus haut... La raison finit tout de même par avoir raison.

Il nous est agréable de rapporter ici la déclaration de M. Malvy aux journalistes qui l'interrogeait à la suite de son entrevue avec M. Pierre Laval. Il répondit :

« Je ne peux que formuler des souhaits. Il faut un ministère de concentration. Le pays l'exige. Nous sommes les exécuteurs de ses vœux. Il n'y a d'ailleurs pas d'opinion sur les questions de principe. Il suffit, pour réussir, d'un peu de bonne volonté de part et d'autre. En d'autres termes, il faut abandonner les positions théoriques et doctrinales pour en venir à des réalités. »

Aux plus justes et de plus sage. Espérons que ce vœu sera bientôt réalisé.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

AU COIN DU FEU

Le bonheur est une divinité à double tête, dans le genre de ce Janus qu'avaient imaginé les Romains. Il a, comme lui, une face tournée vers la guerre et une autre vers la paix, ou, si vous préférez, une face tournée vers l'agitation et l'autre vers la presse. C'est la vieille distinction d'Épictète : noté en mouvement, noté en repos.

Je ne plains pas les voyageurs. Ils goûtent, dans l'insomnie des nuits en chemin de fer, dans la chasse aux chambres d'hôtel, dans la fréquentation du mal de mer, des jouissances incomparables. Ils connaissent l'insigne plaisir d'être écrasés dans les tamponnements, d'accompagner les autocars dans leurs excursions au fond des précipices, d'être mangés par les requins, par les lions ou par les antropophages. Plaistrs si vifs que le seul récit de ces aventures, quand on les lit dans les romans, suffit à vous mettre l'eau à la bouche.

Je ne plains pas les sédentaires. Ils sont entourés d'une multitude de petits dieux, modernes tares, infiniment gentils, infiniment modestes et infiniment serviables, qui n'ont d'autre fonction que de leur rendre l'existence molle et facile : le dieu Divan et la déesse Cigarette, maîtres des longues réveries ; le dieu Tapis, qui amortit les bruits de la vie et enveloppe toutes choses de sa bienveillante ouate ; la vieille déesse Horloge, chargée de découper le temps en tranches minuscules, aisément assimilables, et de motarder en fine poussière les longues minutes que nous séparent d'une visite préparée par le dieu Téléphone ; le dieu Chat, divinité variable, tantôt presse-papier, sur le coin d'un bureau, tantôt de porcelaine sur une étagère. Heureux, trois fois heureux les sédentaires, sus si bona norint.

Mais si je ne plains ni les esprits casaniers, ni les amateurs d'aventures, qui plaindrai-je donc ? Eh bien ! ceux qui sont tout à la fois l'un et l'autre, ceux dont les pantalons sont fêlés, et qui médisent en robe de chambre d'accompagner le petit-fils de Jules Verne à bord de son Nautilus, mais qui, passé la Garonne-Bezons, regrettent le café au lait conjugal.

Il existe heureusement, dans cet Olympes de cabinet, un autre dieu puissant et magnifique, dont le seul rôle est de procurer l'illusion de l'ailleurs à ceux qui ne sont jamais bien où ils sont. C'est le dieu Feu, virtuose des arts ménagers, régisseur des fêtes domestiques. Avec sa troupe de Karsavinas, de Pokines et d'élevés de Loie Fuller il organise des ballets dans l'opéra de la cheminée. Il fait passer devant nos yeux la Chine et les palais actéques. Il nous mène à la foire de Sorotchinsti, et dans les appartements particuliers de Shéhérazade. Il

Informations

La crise ministérielle

M. Doumergue avait fait appel à M. Briand pour constituer le nouveau ministère.

M. Briand a décliné la mission. Il préfère, a-t-il dit, se consacrer uniquement à la politique de paix.

M. Doumergue a fait appel, alors, à M. Pierre Laval qui a accepté. M. Pierre Laval a déclaré qu'il ferait son possible pour aboutir et réaliser un ministère de conciliation et de détente.

Est-ce la fin de la crise ?

Il y a eu, à Londres, au Stock-Exchange, une activité telle qu'on n'en avait vue depuis deux mois. Les signes du renouveau de confiance, manifestés au début de la semaine, ont amené de nombreux ordres d'achat, qui ont obligé les baissiers à se couvrir. Il en est résulté une hausse quasi générale et rapide des cours.

Election législative

Dimanche ont eu lieu deux élections législatives.

Voici les résultats de l'élection législative pour l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales) :

Inscrits : 20.711 ; votants : 13.493 ; blancs ou nuls : 273 ; suffrages exprimés : 13.220. Ont obtenu :

MM. Parayre, avocat conseiller général d'Angoulême-sur-Mer, socialiste, S. F. I. O., 5.821 voix ; Rocaries, avocat, adjoint au maire de Perpignan, radical-socialiste, 3.012 voix ; Nogumy, avocat à la Cour d'appel de Paris, républicain socialiste, 2.336 ; Calas, instituteur révoqué, communiste, 115 voix.

Il y a ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Pierre Rameil, élu sénateur.

Voici le résultat de l'élection pour l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).

Inscrits : 16.612 ; votants : 12.285. Ont obtenu :

MM. Courtial, ancien député, maire d'Ambert, républicain de gauche, 5.364 voix ; Geenebrier, R. S., 3.773 voix ; Meny, S. F. I. O., 2.852 voix ; Chevalier, indépendant, 128 voix.

Il y a ballottage.

Revendications de l'agriculture

La Confédération nationale des associations agricoles (C. N. A. A.) a tenu son assemblée générale.

Après un examen de toutes les questions qui préoccupent, en ce moment, les agriculteurs, elle a établi la liste des revendications qui exigent l'intervention immédiate des pouvoirs publics et sur lesquelles elle se propose d'attirer aussitôt que possible l'attention du nouveau gouvernement. Elle a notamment émis le vœu que, dans le cabinet en formation, le portefeuille de l'économie nationale soit confié à un ministre ou à un sous-secrétaire d'Etat qui puisse jouer le rôle d'un arbitre impartial entre le commerce, l'industrie et l'agriculture.

L'affaire Oustric

M. Braek, juge d'instruction, a interrogé samedi, M. Poujoulat, chef du service des titres à la banque Oustric, entendu dernièrement par la Commission d'enquête. Il lui a fait subir l'interrogatoire d'identité et l'a inculpé de faux témoignage et subornation de témoin.

Un discours du roi des Belges

Parlant sur la crise économique, le roi des Belges a déclaré :

« Aujourd'hui les moyens mécaniques ne connaissent presque plus de limites à leur puissance ; ce sont des difficultés d'un autre ordre qui ont surgi. La perturbation des marchés mondiaux et la rupture de l'équilibre entre la production et la consommation suscitent de redoutables problèmes dont la crise actuelle et générale est une inquiétante manifestation.

« Je connais votre vigilance et sais que vous avez fait de louables efforts pour provoquer une politique d'entente ; dans la crise actuelle, il est permis de connaître toutes les architectures ; tous les paysages peuvent éclore entre ses bûches ; son havre est inébranlable, et jamais pharaon, czar, ou sultan ne condamnait armées plus somptueuses. Il est Aladin, Casanova, Tamertan, et Marco Polo... »

Mais rares sont aujourd'hui les voyageurs en chambre qui peuvent encore suivre le dieu Feu vers ses mystérieux Eldorados. Les hommes stupides l'emprisonnent dans des geôles de fonte, on le relègue au fond d'une cave, ou il châne tristement sous le poids de six étages, comme Enclade sous l'Etna, sans autre issue pour son souffle puissant que le sombre labyrinthe des radiateurs. Si nos contemporains ne peuvent tenir en place, n'en cherchez pas plus loin la cause. C'est le chauffage central qui fournit aux express leur pâture de voyageurs...

Georges-Armand Masson.

croire que l'on recueillera les fruits de ces efforts et que des accords nationaux et internationaux en seront la suite et tendront à régulariser les prix.

« Le nombre croissant de ces accords montre dans les différents pays d'Europe une évolution que l'aggravation de la protection douanière rend de plus en plus nécessaire. »

Vers un régime libéral

A la suite de la décision du Conseil des ministres, l'état de guerre est levé dans toute l'Espagne, sauf dans les provinces de Madrid et de Huesca.

Le régime de censure, à l'exception de ces deux provinces, passe aux mains des civils, mais il est dans l'intention du gouvernement, selon certains ministres, de lever cette censure dans un ou deux jours.

Dans les Indes

Le vice-roi des Indes a ordonné la libération sans conditions de Gandhi et des autres membres du comité exécutif du Congrès et a abrogé l'arrêté déclarant ce comité illégal.

EN PEU DE MOTS...

— On affirme de Reims qu'un météore a traversé la voûte céleste de l'ouest vers l'est, en laissant une traînée lumineuse.

— Mlle Jeanne Juilla, âgée de 20 ans, de Villeneuve-sur-Lot, a été élue par un jury parisien pour représenter la France au tournoi international de beauté.

— L'état du général Berthelod s'est sérieusement aggravé.

— Dans un village, près de Prague, trois petits enfants en jouant avec des allumettes ont mis le feu à une pailleuse. Les trois enfants ont été carbonisés.

— Dimanche a eu lieu l'inauguration du monument élevé dans le cimetière de St-Lazare, à Montpellier, à la mémoire du poète et félibre Xavier de Ricard.

— On déclare que plus de 2.000 ingénieurs allemands travaillent en Russie.

— Des incendies ravagent les plantations de canne à sucre dans la province de Matanzas. Déjà 626.725 kilos de cannes ont été détruits.

— Le nom de Ferdinand Foch a été donné au lycée de garçons de Rodez.

— Mme Benita Lopez Diaz, du Ferrol (Espagne) est décédée à l'âge de 105 ans.

NOS ÉCHOS

Le tricot, le melon et le furoncle.

Le prince de Galles fait du tricot, on ne va donc pas tarder à voir beaucoup de jeunes gens très bien manœuvrer les aiguilles ou le crochet. Les héritiers d'Angleterre ont toujours eu beaucoup d'influence sur le chic. Lorsque Edouard VII était prince de Galles, il régentait l'élégance et le bon ton.

Sait-on quel est le seul objet que puisse porter, dans la rue, un homme du monde qui se respecte ?

C'est un melon et un melon non enveloppé.

C'est parce qu'un matin, à Nice, le futur Edouard VII faisant une promenade à pied, fut tenté par un superbe melon qu'il acheta et emporta avec lui à travers la ville. Dès le lendemain, plusieurs membres de la société élégante se promenaient portant un cantaloup. Depuis lors, le melon est demeuré le compagnon de route permis à l'homme chic.

C'est pour une raison analogue qu'à la fin du siècle dernier, on prit l'habitude de donner la main le coude replié, presque à la hauteur de l'épaule.

Un jour, en effet, la princesse de Galles, qui fut la reine Alexandra, eut un furoncle sous le bras. Or, il y avait ce jour-là réception au Palais, elle fut obligée de donner fréquemment la main. Elle fit de son mieux pour souffrir le moins possible — c'est-à-dire en donnant à son bras la position indiquée plus haut.

Le soir même, toute la cour, et dès le lendemain toute la ville, et peu après l'Europe ne connaissaient plus d'autre shake-hand élégant que celui-là.

Les dix commandements.

Un professeur de psychologie allemand vient d'élaborer à l'usage des pères et mères de famille, les « dix commandements des parents », car, affirme-t-il, l'art d'élever les enfants comporte, comme tous les arts, des règles très précises et non moins rigoureuses.

Il est dit, notamment :

— Tu ne devras point faire d'une punition la compensation de ton émotion, tu la proportionneras toujours aux motifs et à l'attitude de l'enfant.

— Tu ne développeras point dans l'enfant l'idée qu'il t'est inférieur, ni à toi, ni aux autres.

— Tu lui donneras la confiance en soi.

— Tu n'oublieras point que tu as pour principal devoir de découvrir, expliquer et développer la volonté du bien que Dieu a mis dans l'enfant dont il t'a donné la garde.

PENSIONS MILITAIRES du Lot, en 1817

Un heureux hasard — et l'extrême obligeance du distingué archiviste départemental de l'Indre — nous ayant permis de connaître quels étaient les bénéficiaires des Pensions de l'Etat, au 1^{er} septembre 1817, nous avons pensé être agréable aux nombreux lecteurs du « Journal du Lot », en relevant, à leur intention, les noms des pensionnés militaires que comptait alors notre département.

Ils étaient cinq cent soixante-cinq, la plupart rentrés « au lieu de leur naissance » ; cependant un certain nombre avaient émigré vers les petites villes et gros bourgs du voisinage ; Cahors, Figeac, St-Céré surtout. Etait-ce pour trouver des occupations moins pénibles que les rudes travaux des champs auxquels leurs forces amoindries ne leur permettaient pas de se livrer, ou bien simple désir de se retrouver avec des compagnons, des frères d'hier ?

Quelques autres étaient nés hors du département ; les circonstances les avaient amenés chez nous, comme elles avaient conduit certains des nôtres à se fixer loin du Quercy ; d'ailleurs, sur ce point, pertes et gains se balançaient.

Le montant des pensions, naturellement variable suivant l'invalidité et les années de services, offrait une moyenne d'environ : 150 fr. pour les soldats et caporaux, 250 fr. pour les sous-officiers, 700 fr. pour les sous-lieutenants, 800 fr. pour les lieutenants, 850 fr. pour les capitaines, 1.100 à 1.200 fr. pour les chefs de bataillon.

Quant aux veuves, celles de soldat touchaient 100 fr. ; celles de sergent, 200 fr. ; la veuve du « Maréchal de Camp » ; — Général de Brigade — Ramel, la victime des Verdets de Toulouse, recevait 1.000 fr. et la maréchale Bessières, une autre cadurcienne, 20.000 fr. qu'elle distribuait d'ailleurs généreusement autour d'elle.

Sauf quelques officiers de haut grade que l'inlérêt ralliait aux Bourbons et les quelques membres des familles de vieille noblesse, officiers et soldats conservaient, inaltérable, le souvenir de l'Empereur.

Cette fidélité persistante au Capitif de Ste-Hélène ne fut pas un des moindres agents qui ramenèrent nos populations vers le régime impérial dont les maux de la guerre les avaient, un instant, séparés.

Et, durant un siècle, sous des étiquettes diverses, nous retrouverons les mêmes noms : libéraux sous la Restauration ; orléanistes en 1830 ; républicains en 1848 ; bonapartistes en 1850, vocables divers, pour traduire, au fond, un seul et même principe que les vieux soldats de la Révolution et de l'Empire avaient semé par le monde : l'Egalité.

I. ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le chef-lieu ne possédait plus de généraux, le vieux Chef de Brigade

Enfin, ce commandement, le dernier, qui résume tous les autres :

— Tu te souviendras sans cesse qu'hier comme demain un bon exemple est la meilleure des méthodes.

Vudisme.

Cette jeune femme, en Suède, avec son mari, fait un voyage d'agrément. Elle a voulu aller jusque sur les bords de ce lac, où hommes et femmes se baignent avec ingénuité, sans le moindre costume. Ce n'est ni beau ni laid. Si bien que la jeune Française ne songe plus qu'à la beauté du lac où il serait agréable de prendre un bain. Mais, bien entendu, elle ne veut point se baigner sans costume. Mais ce dernier, où le prendre ?

Entre toutes les femmes nues, il y a tout de même deux ou trois jeunes filles qui portent caleçon. La jeune femme supplie son mari d'aller demander à l'une d'elles où l'on peut se procurer un costume de bain. Le mari, sans bonne humeur, y va. La dame le regarde conduire sa négociation. Mais soudain, elle

Lacoste de Fontenille « infiniment recommandable sous tous les rapports », depuis longtemps « retiré » et déjà malade en novembre 1814 était décédé depuis peu, mais il avait quatre Chefs de Bataillon : François Séguy, 45 ans de services, venu de Castelnaud pour se rapprocher vraisemblablement du juge du même nom son compatriote et parent ; Laurent Duroc de Mauroux, 37 ans de services, Charles Testas de Folmont, 30 ans de services, lequel « s'était fait remarquer par sa brillante valeur pendant l'émigration », dont le frère avait été fusillé à Quiberon, et dont le neveu sera le chef des Ultra du Bas-Quercy, — et Jean-Baptiste-Marie-Anne D'Heliot, 21 ans de services, autre ancien émigré, dont le frère, député à la « Chambre introuvable » de 1815 remplissait maintenant les fonctions de Secrétaire général de la Préfecture.

Venaient ensuite dix capitaines, presque tous avec « blessures » ou « infirmités ». C'étaient : Jean-Pierre Jouglu, 42 ans de services, venu de Francoulès, Daniel Thévenot, 40 ans de services, venu de Saône-et-Loire ; Pierre Yehanson, 39 ans de services, né à Montauban ; Emmanuel Evette, 37 ans de services, originaire de l'Orne ; Laurent Estradié, 35 ans de services, d'Ussel ; Gérard Parayre, 31 ans de services, d'une vieille famille cadurcienne ; Jean-François Certain, 30 ans de services, venu de la Corrèze et apparenté aux Certain-Canrobert de St-Céré et aux Marbot ; Pierre Bouloire, 27 ans de services, originaire de Gourdon ; Alexandre-François-Xavier Jeannigros, 25 ans de services, originaire du Doubs ; François Marroux, 22 ans de services, de St-Chamard, amputé du bras droit, beau-frère de l'avocat Dufour ; Joseph Mercier, 17 ans de services, né à Duravel et Jean-Etienne Bodosquid de Fontblanque, 17 ans de services, aussi, venu de Molières.

Neuf lieutenants : Thomas Ausset, 47 ans de services, originaire de Creysse ; Pierre Desplas, 39 ans de services, « retraité comme capitaine » ; Antoine Laniés, 39 ans de services, originaire de Lauzerte ; Jacques Duthiel, 28 ans de services, de Montgey ; Jean Sambat, aussi 28 ans de services, originaire de Caniac ; Jean-Jacques Souquet, 15 ans de services ; Jean Mercadier, 7 ans de services, venu de Lauzerte, et Pierre-Alain Boudousquier, 7 ans de services, sur le point d'aller exercer la profession d'avocat à Paris, d'où il reviendra à Cahors, en 1830, comme procureur du roi et qui sera député de 1834 à 1848.

Enfin quatre sous-lieutenants : Etienne Marconnier, qui pour ses infirmités et ses trente-neuf années de services, recevait 350 fr. ; Jean Rouquette et Pierre Vassal, 22 ans de services, l'un et l'autre, et François Labourianne, 18 ans de services...

(A Suivre) L. SAINT-MARTY.

le voit rougir, faire de furieux gestes de dénégation. Gestes inutiles évidemment, car la jeune enfant, avec candeur et rapidité, se dépoille de son caleçon qu'elle tend gentiment au Monsieur et celui-ci n'a plus qu'à le porter à Madame qui déjà apprête de véhéments reproches.

Un point de vue...

Une discussion a éclaté entre deux quidams. Rapidement le diapason s'élève. De banales injures sont échangées qui montent d'un cran dans la grossièreté à chaque réplique.

Tout à coup, l'un des deux antagonistes adresse à l'autre cette apostrophe : — Tais-toi, tiens, tu n'es pas seulement capable de faire un cocu... — Aussi capable que toi, répond l'autre indigné.

A cette suprême injure, il fallut séparer les combattants qui, au comble de la fureur, allaient en venir aux mains...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

CONFÉRENCE CLAUDE FARRÈRE

Dans notre monde où les coins d'ombre sont si rares et dans notre temps où subsiste si peu de mystère, tout ce qui est d'Orient a gardé un attrait mystérieux auquel le sortilège de Pierre Loti a conféré un prestige renouvelé. Mais ce charme vient de plus loin. Et le romantisme lui-même, qui fut la magnifique renaissance de tant de choses et qui para les « Orientales » d'une éblouissante poésie, ne l'avait pas créé...

Le sujet choisi par Claude Farrère devait donc provoquer le plus vif intérêt parmi le public d'élite qui suit si assidûment les séances des Amis du Beau Vieux Quercy. Aussi est-ce devant une salle comble que le célèbre romancier nous a parlé de « la Femme Turque d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

Un sentiment circule à travers sa conférence, l'emploi tout entière et l'enveloppe comme d'une atmosphère de mélancolie. C'est le regret que ce monde turc d'autrefois ait disparu et qu'il soit désormais une chose du passé ; c'est la pensée que pour chercher ces fantômes d'Orient, on aura beau retourner dans le vieux Stamboul et les quartiers profonds de Constantinople, qu'on ne les y retrouvera jamais plus et que, parmi ces admirables paysages, aujourd'hui banalisés par un peuple dépeuplé de toute originalité et devenu semblable à tout le monde, ces prestigieuses souvenirs ne soient plus que l'ombre d'un rêve...

Terre des contes merveilleux, contrée de rêve et de volupté, pays des sultanes et des pachas, des harems et des mosquées... Tout cela est fini ! Tout cela est vulgarisé maintenant par une foule comme on en trouve partout... C'est du pittoresque qui disparaît, c'est de la poésie qui s'en va... Est-ce seulement du progrès qui vient ?...

Claude Farrère se résigne à ces changements qui lui paraissent irrésistibles et inévitables, sinon bienfaisants. Il les accepte, mais il ne les aime pas. Il les admire encore moins. Les créateurs de ce monde nouveau lui apparaissent d'abord comme des enlaidisseurs, les démolisseurs de choses chères qui ne seront plus. Et il ne se décide pas à croire qu'en échange de la beauté détruite ils réaliseront un surcroît de bonheur...

Sous l'ancien régime était-elle donc si malheureuse et si avilie la femme turque ? Non. Car il faut bien la distinguer de la femme arabe. Enorme différence entre les deux sociétés, comme entre les deux races ! Aucune ressemblance entre le Turc courageux, doux et tolérant et l'Arabe borné, lâche et cruel. Ils ont la même religion, oui. Mais des façons si opposées de la pratiquer qu'en réalité si elle est pour l'Arabe un élément de barbarie, elle n'empêche pas le Turc de respecter toutes les autres croyances. M. Claude Farrère affirme que le fanatisme des Turcs est une légende fautive et mensongère. En tout cas, chez l'Arabe, la femme est une esclave, traitée parfois comme une bête de somme, tandis que chez le Turc elle avait dans la famille une situation honorée et respectée. Maitresse dans sa maison, elle était l'éducatrice des enfants !...

Et c'est dans cet esprit que M. Claude Farrère nous fait un tableau du sort de la femme turque d'où il résulte en somme qu'elle n'aura pas beaucoup gagné à son émancipation... Je ne dis pas que sa thèse de l'inutilité des changements sociaux et de leur vanité ait convaincu son auditoire. Les objections se pressaient en foule à l'esprit à mesure qu'on l'écoutait. Mais rien n'est aussi bon et aussi fructueux que ces controverses avec

Votes de nos députés

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Buyat à la suite des interpellations sur la spéculation des blés (le Gouvernement a posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delpont.
Contre : MM. Malvy et de Monzie.
La Chambre a adopté par 293 voix contre 283 voix.

A la Chambre

Dans la liste des candidats aux grandes commissions permanentes de la Chambre, nous relevons les noms de MM. de Monzie, pour la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts ; Malvy, pour la Commission des Finances ; Delpont, pour la Commission de législation civile et criminelle.

Compatriote

Notre distingué compatriote M. Delecluse, conseiller d'Etat, est nommé membre du Comité des contentieux et d'études juridiques du ministère des Travaux publics pour les années 1931 et 1932.

Reclassement des perceptions

Par arrêté du ministre des finances en date du 31 décembre 1930, la perception de Luzech est élevée à la 1^{re} classe.

Contributions indirectes

Notre excellent compatriote M. Sers, inspecteur des Contributions indirectes à Agen, est nommé inspecteur principal à Strasbourg.

M. Sers a été, pendant plusieurs années, commis des indirectes à Cahors.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Ponts et Chaussées

M. Corbières, du service ordinaire des Ponts et Chaussées dans le Lot, est élevé au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2^e classe.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur de 2^e classe vient d'être décernée par le ministre de la Santé publique à M. le docteur Darnis, médecin à l'hôpital-hospice de St-Céré, et à M. Vialin pour leur coopération au service de la protection des enfants du premier âge.

Mérite agricole

La croix de chevalier du Mérite agricole est décernée à M. Paul Bru, propriétaire à Soturac.

Retrait des jetons de l'Union latine

L'Union Latine, groupement toulousain, qui avait émis des jetons de monnaie, fait annoncer qu'elle les retire aux guichets de la Banque de France de Toulouse, jusqu'au 14 avril 1931.

La Presse a fait connaître les modalités de ce retrait, qui ne va pas sans quelques difficultés pour les commerçants éloignés de Toulouse.

Soucieuse de protéger les intérêts de ses commettants, la Chambre de Commerce du Lot a décidé, pour éviter des déplacements ou des envois, de se charger de cet échange.

Tous les possesseurs de monnaie de l'Union Latine pourront donc l'apporter au secrétariat de la Chambre de Commerce du Lot, Quai Cavaignac, Cahors.

Pour faciliter les opérations, prière de présenter cette monnaie rangée par catégories 0,05, 0,10, 0,25 centimes. La réception aura lieu tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

M. Foissac communique un Brevet de Lieutenant de la Garde Consulaire, délivré en 1801 à M. Vaillon-La-Comté, signé Bonaparte, Berthier et Maret et lit aussi un Arrêté du Conseil Général du Lot, édictant des mesures lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

M. Calmon donne lecture d'une légende qu'il a recueillie de la bouche d'une vieille femme du Haut-Quercy, qui la tenait elle-même de ses parents, et dans laquelle il s'agit de la disparition d'une ville dans un pré voisin des Quatre-Routes.

En effet, Nadia Roubine était une des plus belles personnes de la cour. Grande et mince, avec cette flexibilité de roseau qui est un si grand charme chez les jeunes filles russes, elle portait fièrement la lourde et épaisse couronne de cheveux brun doré qui paraît sa tête ; ses yeux magnifiques n'avaient jamais menti ; quand la politesse l'obligeait à se faire, ils protestaient en dépit d'elle contre cette violation de la vérité. Sa bouche, un peu grande, était d'un dessin ferme et pur, et son sourire découvrait des dents larges, légèrement écartées, mais parfaites de forme et de couleur. Avec cela, la jeune princesse Roubine possédait un sentiment artistique naturel qui lui faisait redouter les excès de mauvais goût dans sa toilette et dans tout ce qui l'approchait ; aussi ne manquait-elle ni de flatteurs ni d'envieux.

Ils s'étaient arrêtés sur la terrasse, et Nadia regardait la mer, qui changeait de couleur à la leur décroissante du jour, lorsqu'une voiture s'arrêta devant la villa, et les chevaux, devenus soudain immobiles, firent danser le métal de leurs gourmettes.

Presque au même instant, Dmitri Korzof apparut dans l'embrasure de la porte vitrée qui communiquait avec la terrasse.

— Bonjour, prince, dit-il ; j'ai aperçu votre signal ; je me permets de venir vous remercier.

Il s'inclina devant la jeune fille,

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 19 janvier 1931

Présidence de M. Daynard. Étaient présents : MM. Daynard, Guilhaumon, Laubot, Docteur Fourgous, Rigaudières, Rajade, Vialard, Chanoine Foissac, Colonel Lamblot, Calmon, Frague, Bergon, Séval.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Guilhaumon, dépouillant les publications reçues, signale dans la « Revue de l'Agénais », un article sur le château royal de Nézac, dans les dernières années du XVI^e siècle.

La ville de Rouen invite la Compagnie à s'associer aux Fêtes du 5^e Centenaire de la mort de Jeanne d'Arc et demande que lui soient adressées toutes communications intéressantes Jeanne d'Arc ou ses compagnons.

M. le Chanoine Foissac fait connaître un document dans lequel les Consuls de Figeac reconnaissent que la famille d'Ail descend de Jeanne d'Arc.

La prise d'Orléans en 1429, est signalée par les Consuls, dans les registres municipaux de Cahors.

M. Pascal Guébin fait hommage à la Société du deuxième volume de son « Histoire de la Croisade des Albigeois », publiée en collaboration avec M. Ernest Lyon, d'après le récit du moine de l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Analyse cet excellent ouvrage. M. Guilhaumon signale qu'il est question dans ce tome de la prise de Montcuq par les hérétiques, de la prise de Baudouin au château de Lohrie, du siège de Moissac en 1213, du passage de Simon de Montfort à Figeac et de la prise du château de Capdenac.

M. Viré adresse ses meilleurs vœux à ses confrères et y joint un attrayant article, illustré de clichés, destiné au Bulletin, concernant des monnaies trouvées Marmiac.

M. l'abbé Gilbert Varlan, curé de Creysse est présenté par MM. Calmon et Foissac et M. Bessières, retraité du P.-O., par MM. Lamblot et Laubot.

M. Lamblot, trésorier, expose la situation financière de la Société et des remerciements unanimes lui sont adressés pour sa parfaite gestion.

Sur la proposition de M. Inague, la conférence avec projections de M. Tenora sur les « Costumes Tcheco-Slovaques », est fixée au 7 mars prochain.

M. Rajade lit une intéressante notice sur le sculpteur Dominique Molchonet, auteur des statues des marchands Murat et Bessières, qui ornent le square des Allées Fénélon. Cet artiste de talent, né dans le Tyrol et naturalisé Français, a laissé des œuvres aujourd'hui visibles dans plusieurs musées français, notamment celui de Rennes.

M. Delsand fait hommage à la Société de l'Annuaire officiel du département pour l'année 1931.

De la part de notre confrère, M. Gary, M. Bergon donne lecture d'une pétition au Roi, imprimée chez Richard à Cahors en 1767, formulée par les habitants de la province du Quercy, concernant la suspension des Privilèges de la ville de Bordeaux, relative aux Vins de Cahors, en raison des gélées, de la mauvaise récolte et de la mévente des vins.

M. le Chanoine Foissac signale dans « La Vie Spirituelle », la biographie d'un chartreux célèbre : Dom Richards Beau-cousin, né à Paris en 1566, qui fut pendant toute sa vie l'oracle du monde de la foi à Paris et qui vécut à la chartreuse de Cahors de 1602 à sa mort 1610. En sa faveur, la Reine Marie de Médicis, fit exécuter dans la chartreuse de Cahors, d'importants travaux de décoration. Le grand portrait du Pape Jean XXII, qui existe encore dans l'ancienne maison Frédéric Suisse pourrait en provenir.

Le même, lit une bonne page du poème burlesque, composé en 1837 par un régent latiniste, M. Mazet du Haut-Quercy, pour lequel l'auteur fut, du reste, mis à l'amende. Ce poème s'intitulait « François ».

Le même encore a trouvé dans la « Revue des Études Anciennes de Bordeaux », (janvier 1929), l'étymologie du mot gaulois « Cambo-Cambous, qui par son signifié, courbe, courbure, entouré de rivière, presqu'île ; ce qui est aussi le cas pour les Cambous de Prayssac.

M. Foissac communique un Brevet de Lieutenant de la Garde Consulaire, délivré en 1801 à M. Vaillon-La-Comté, signé Bonaparte, Berthier et Maret et lit aussi un Arrêté du Conseil Général du Lot, édictant des mesures lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

M. Calmon donne lecture d'une légende qu'il a recueillie de la bouche d'une vieille femme du Haut-Quercy, qui la tenait elle-même de ses parents, et dans laquelle il s'agit de la disparition d'une ville dans un pré voisin des Quatre-Routes.

En effet, Nadia Roubine était une des plus belles personnes de la cour. Grande et mince, avec cette flexibilité de roseau qui est un si grand charme chez les jeunes filles russes, elle portait fièrement la lourde et épaisse couronne de cheveux brun doré qui paraît sa tête ; ses yeux magnifiques n'avaient jamais menti ; quand la politesse l'obligeait à se faire, ils protestaient en dépit d'elle contre cette violation de la vérité. Sa bouche, un peu grande, était d'un dessin ferme et pur, et son sourire découvrait des dents larges, légèrement écartées, mais parfaites de forme et de couleur. Avec cela, la jeune princesse Roubine possédait un sentiment artistique naturel qui lui faisait redouter les excès de mauvais goût dans sa toilette et dans tout ce qui l'approchait ; aussi ne manquait-elle ni de flatteurs ni d'envieux.

Ils s'étaient arrêtés sur la terrasse, et Nadia regardait la mer, qui changeait de couleur à la leur décroissante du jour, lorsqu'une voiture s'arrêta devant la villa, et les chevaux, devenus soudain immobiles, firent danser le métal de leurs gourmettes.

Presque au même instant, Dmitri Korzof apparut dans l'embrasure de la porte vitrée qui communiquait avec la terrasse.

— Bonjour, prince, dit-il ; j'ai aperçu votre signal ; je me permets de venir vous remercier.

Il s'inclina devant la jeune fille,

Perception

M. Brugalière, instituteur à Craysac (Lot), est nommé percepteur de 3^e classe à Donzenac (Corrèze).

M. Orlanducci, percepteur de Leuc (Aude), nommé percepteur de 2^e classe, 1^{er} échelon à St-Géry (Lot) et non installé, est maintenu à Leuc.

M. d'Arnaud, percepteur de Luzzech, est élevé à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon.

M. J. Dalbavie, percepteur de Sautzet, est élevé à la 2^e classe, 1^{er} échelon.

M. Durou, percepteur de Lalbenque, est élevé au 2^e échelon de la 1^{re} classe.

Approbation ministérielle
Le Ministre du Travail bien d'adresser à M. de Monzie, député du Lot, la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement mon attention sur une demande d'approbation des nouveaux statuts de la « Mutuelle retraites des anciens combattants non pensionnés de Cahors. »

« Je suis heureux de vous faire connaître que, par arrêté en date du 24 décembre, que je viens de notifier aux intéressés par l'intermédiaire de la Préfecture du Lot, j'ai donné mon approbation aux dits statuts. »

« Je me félicite d'avoir pu vous témoigner, en cette circonstance tout l'intérêt que j'attache à votre bienveillante recommandation. »

Déclarations d'associations
L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« La St-Hubert espédaillacoise » : Siège social : mairie d'Espédaillac (Lot).
But : conservation du gibier, répression du braconnage et préservation des récoltes.

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« Union sportive d'Autoire » : Siège social : mairie d'Autoire (Lot).
But : pratique des sports.

Commerce extérieur
M. Chansard, négociant en produits alimentaires à St-Céré est nommé conseiller du commerce extérieur pour une période de 5 ans.

Les truffes
Samedi, au marché de Cahors, les truffes se sont vendues de 25 à 30 fr. le 1/2 kilo.

A Catus, 600 kilos avaient été apportés et ont été payés de 30 à 35 fr. le 1/2 kilo.

Au marché de Martel, samedi, il y avait 7 à 800 kilos de truffes dont le prix a varié entre 60 et 65 fr. le kilo.

A une précédente séance, M. le Chanoine Sol avait signalé un article de M. Cailliet « Spéculateurs et Biens Nationaux », paru dans la « Révolution française » de septembre 1930. M. Daynard, revenant sur ce travail, du plus intérêt pour notre histoire locale, puis qu'il y est longuement question du procureur général du département du Lot, Ramel, en donne une analyse détaillée. L'Assemblée nationale, ayant besoin d'argent, décréta l'expropriation au profit de la nation des biens ecclésiastiques et leur vente aux enchères. Naturellement, des spéculateurs achetèrent de ces biens et les revendirent avec de gros profits. Deux Hollandais associés et peu scrupuleux s'adressèrent, pour le Lot, à Ramel, alors procureur général syndic du département. Ils lui demandèrent de leur indiquer les bonnes occasions, en lui promettant une bonne part dans les bénéfices. Ramel, qui était intègre, fit part de ces propositions à la municipalité et il fut convenu qu'on feindrait de les accepter afin de prendre les Hollandais en flagrant délit. Mais à la suite de la mort de Mirabeau, les spéculateurs ne donnèrent pas suite à leur commerce.

L'hostilité de Jean-Bon-Saint-André, de Montauban, candidat à la députation contre Ramel, profita des faits qui venaient de se passer, pour accuser celui-ci de concussion. Ramel envoya un mémoire en défense au Conseil Général du Lot et à l'Assemblée Nationale.

Nous savons qu'il l'emporta de quelques voix seulement sur son concurrent, mais que celui-ci triompha, à son tour, dans les élections pour la Convention.

Le Dr Fourgous fait connaître que son frère, inspecteur à la Cie du P.-O., a été nommé membre du Comité central des Sites et Monuments naturels.

Le prince, soyez indulgent, et laissez le monde s'arranger de ce qu'il a. C'est de la philosophie, cela, n'est-ce pas, princesse ?

Nadia sourit et ne répondit pas.

— Vous viendrez à la musique, tantôt ? demanda Roubine, au moment où Korzof allait les quitter.

— Certainement ! Sans cela je ne me serais pas tant pressé. Je passe chez moi, pour y jeter un coup d'œil, et je vous rejoins. Vous y allez sans doute ?

Nadia fit un signe de tête affirmatif. Le jeune homme s'inclina devant elle, serra la main de son père, et l'instant d'après la calèche passa devant la grille du jardin, au grand trot de ses superbes chevaux.

Roubine regarda sa fille du coin de l'œil ; elle paraissait très calme ; une légère rougeur teintait ses joues, ordinairement d'un ton mau.

— Comment le trouves-tu ? demanda-t-il en passant le bras de Nadia — ou le sien.

— Mais, mon père... comme à l'ordinaire, répondit-elle tranquillement. Un peu hâlé, mais c'est assez naturel ; on dit qu'un voyage en mer produit toujours cet effet.

Le prince, désappointé, quitta le bras de sa fille et fit deux pas vers le salon.

— Voulez-vous un peu de musique, mon père ? lui dit-elle en le rejoignant aussitôt.

— La calèche est avancée, dit un valet de pied sur le seuil du salon.

CAHORS

TRISTE BILAN !

La grippe sévit et le mauvais temps continue. Notre région a sa large part de brouillards, de pluie, de vent. Mais les journées de dimanche et de lundi furent encore plus mauvaises.

La pluie fit rage ; et lundi, au surplus, le vent fut des plus violents. Et la grippe évoluant tout à son aise fait de nombreuses victimes.

Dans les diverses communes, on signale que le nombre de malades est assez élevé, mais que les cas, pour la plupart, ne sont pas graves.

Il en est de même à Cahors. Beaucoup de malades, dont l'état n'a jamais été inquiétant.

Et cependant, c'est un bien triste bilan qu'il faut établir.

Du 10 au 23 janvier, on a eu à enregistrer 6 naissances, et hélas ! 19 décès.

Il y avait longtemps que pareil bilan n'avait pas été enregistré ; et c'est bien à l'hiver, à la grippe aussi, qu'il faut attribuer la plupart de ces disparus, dont, à l'exception de 3, l'âge variait de 60 à 83 ans.

Et il est des gens qui préfèrent l'hiver à l'été ?

Combien à raison M. Eugène Grangé, quand, dans sa chronique du 23 janvier, « Frimas » il disait : « Comparez ces bilans funèbres à ceux de l'été et vous serez fixés sur les vertus hygiéniques de la froidure ! »

Hélas ! rien ne sert de récriminer ; mais il est bien triste d'avoir un aussi triste bilan à relever !

L. B.

Association des Anciens Elèves du Lycée Clément-Marot
Les anciens élèves du Lycée Clément-Marot sont informés que l'Assemblée générale de l'Association aura lieu le jeudi 29 janvier, à 4 h., au Lycée.

Ordre du jour : Compte rendu financier, Organisation de la Kermesse du dimanche 31 mai 1931. Présence indispensable.

Ecole primaire supérieure de Cahors
M. Cazeneuve, instituteur-adjoint, délégué à l'Ecole primaire supérieure de Cahors, licencié ès lettres, est délégué, jusqu'au 30 septembre 1931, dans les fonctions de professeur de 6^e classe (ordre des lettres), audit établissement.

Changement de maire
Le 1^{er} février prochain étant un dimanche, la foire de Cahors, fixée à cette date, sera avancée d'un jour et se tiendra le samedi 31 janvier 1931.

Pour le Maire :
L'adjoint, SALANIE.

PALAIS des FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31 JANVIER (en soirée)
DIMANCHE 1^{er} FEVRIER
(Matinée et soirée)

La calèche opérète Paramount

Parade d'amour
AVEC MAURICE CHEVALIER
Film parlant et chantant

Médaille des P. T. T.
La médaille d'honneur des P. T. T. est décernée à M. Louis Pinquid, gardien d'entrepôt à Figeac.

Les sangliers
Dimanche, M. Thénèze, de Léobard, et plusieurs amis avaient organisé une battue dans les fourrés de Vitarelles. Ils ont abattu un superbe sanglier.

Samedi, un groupe de chasseurs avait réussi à débusquer 6 solitaires. Le jeune Monteil a pu en tuer un.

Les deux animaux ont été expédiés aux Halles de Paris.

Truffe phénomène
M. Tillet, propriétaire à Tauriac, a levé une truffe de 450 grammes.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Juliette Laborde-Lagrange, employée à la Trésorerie Générale du Lot avec M. Calvet, employé au Crédit Lyonnais à Cahors.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Naissance
Mme Jean Nouyrit, sténographe judiciaire, près les Tribunaux de la Seine, et sténographe du Conseil Général du Lot, vient de donner le jour à un fils, qui a reçu le prénom d'Henri.

Suivant la formule heureusement réalisée, la maman et l'enfant se portent très bien. Nous exprimons donc, avec plaisir, nos félicitations cordiales aux familles Nouyrit et Harang, de Paris et de Cahors, ainsi que nos meilleurs vœux au nouveau-né.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Pellissier, receveur de l'enregistrement, genre de M. Rateau, l'excellent chef de section de la Cie du P.-O. à Cahors, vient d'être l'heureux papa d'un garçon qui a été prénommé Claude.

Nous adressons nos compliments à M. Pellissier, aux grands-parents Mme et M. Rateau et nos vœux de bonne santé à la jeune maman et au bébé.

Chorale P.-O.
Les membres de la chorale sont avisés que la prochaine répétition aura lieu mardi prochain, 27 courant à la salle « Philippe Gaubert », caserne Canrobert.

Nécrologie
Nous avons appris avec regret la mort de Mme Jane Cagnac, née Pezet, originaire de Cahors, décédée à Nîmes, le 23 janvier.

Elle était la belle-mère de notre compatriote M. Giraud, directeur de la Banque de France à Nîmes.

Les obsèques de Mme Cagnac ont été célébrées lundi matin, à Cahors, au milieu d'un nombreux concours d'amis de la famille.

Nous adressons à Mme et M. Giraud, à leurs enfants, à la famille nos bien sincères condoléances.

Obsèques
Les obsèques de M. Saliens, agent de police, ont été célébrées vendredi matin.

Une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvaient les représentants de la municipalité, du conseil municipal, des fonctionnaires de la mairie et de la police a suivi le char qui était recouvert de belles couronnes.

Nous renouvelons à Mme Saliens, à sa famille si cruellement éprouvée nos bien sincères condoléances.

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de M. Henri Grizard, décédé dimanche soir, à l'âge de 90 ans. Le vénérable vieillard était revenu depuis quelques années habiter Cahors pour s'y retrouver auprès de ses neveux, Mme et M. Eugène Grangé, qui l'ont filialement assisté jusqu'à ses derniers moments.

Nous prions Mme et M. Eugène Grangé d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

Accident
M. Pons, manœuvre chez M. Brunet, entrepreneur de maçonnerie, était occupé au moulage d'agglomérés, lorsqu'il eut le pouce de la main gauche pris par la presse.

10 jours d'incapacité de travail.

Escroquerie
Il y a quelques jours, un individu se présentait chez un restaurateur de Figeac, se faisait servir à manger et puis, au moment de payer, déclarait avoir perdu son portefeuille.

Comme il donna des références sérieuses, le patron lui prêta même 50 francs.

L'individu n'était qu'un escroc. Il vient d'être arrêté. C'est un nommé Paul Verdier qui a été plusieurs fois condamné pour vol.

Nadia mit un coquet chapeau de paille, s'enveloppa d'un léger burnous brodé d'or et monta dans une élégante voiture basse, que connaissait bien toute la brillante jeunesse de Péterhof. Son père s'assit auprès d'elle, et ils roulerent vers le parc, entraînés rapidement par deux chevaux isabelle, uniques en Russie cette année-là, et sans prix.

II

Le soleil allait se coucher ; en ces jours, les plus longs de l'année, il ne disparaît de l'horizon que vers neuf heures et demie ; ses derniers rayons d'or rouge, colorant les coupes du palais, enflaient une haute avenue et venaient illuminer le Samson colossal terrassant le lion, qui semble taillé dans un bloc d'or massif, au milieu d'une vaste pièce d'eau.

Tout à coup, un grondement sourd se fit entendre, et une énorme masse d'eau s'élança vers le ciel tout d'une poussée, jaillissant de la bouche du monstre, puis retomba en gerbe dans le bassin. Un bruit d'eau courantes se répandit dans tout le parc, et l'orchestre militaire, placé devant le château, au milieu des parterres, fit entendre son premier accord solennel.

(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 2

LE VOEU DE NADIA

par Henry GRÉVILLE

I

Elle jeta un coup d'œil sur sa robe de batiste blanche, couverte de dentelles, et répondit par un signe de tête négatif.</

DÉPÊCHES

LE MINISTÈRE LAVAL

Voici la composition du ministère tel qu'il a été fait par M. Pierre Laval, après refus des radicaux-socialistes d'accepter la collaboration avec le groupe Marin :
Présidence du Conseil et Intérieur : Pierre Laval. — Justice, Léon Bérard. — Affaires Étrangères, Briand. — Guerre, Maginot. — Marine, Ch. Dumont. — Air, Dumesnil. — Instruction Publique, Mario Rostand. — Finances, Flandin. — Budget, Piétri. — Travaux Publics, Deligne. — Travail, Landry. — Commerce, Louis Rollin. — Agriculture, Tardieu. — Marine Marchande, De Chappedelaine. — Pensions, Champetier de Ribes. — Santé, Blaisot. — P. T. T., Guernier. — Colonies, Paul Reynaud.

Sous-Secrétaires d'Etat
Présidence du Conseil : François-Poncet. — Intérieur, Cathala. — Beaux-Arts, Peiseche. — Agriculture, Fould. — Marine, Dignac. — Travail, Foulon. — Education Physique, Morinaud. — Tourisme, Gaston Gérard. — Air, Riche. — Commerce, Frey. — Colonies, Diagne. — Enseignement technique, Pomaret.

Paris, 12 h. 15.

Un raid du capitaine Arrachart
De Marseille. — Le capitaine aviateur Arrachart a quitté l'aérodrome de Marseille-Marignane ce matin, à 6 h. 25, pour Casablanca, première étape d'un voyage d'études vers Tombouctou.

Mort d'un célèbre entraîneur
M. Georges Bartholomé, l'entraîneur bien connu, est mort hier, à l'âge de 66 ans.

La santé du Général Berthelot
Voici le bulletin de santé du général Berthelot, publié ce matin : « Nuit calme, mais malade abattu, Etat local stationnaire, comportant toujours diagnostic très grave. »

Retrait de candidature
M. Rocard, candidat radical-socialiste, à l'élection législative de l'arrondissement de Céret, a annoncé officiellement qu'il retirait sa candidature.

REMERCIEMENTS

Monsieur GIRAUD, Directeur à la Banque de France, à Nîmes; Madame GIRAUD, née CAGNAC; Monsieur Jean GIRAUD, attaché à la Banque de France; Mademoiselle Louise GIRAUD; Mademoiselle Louise CAGNAC, propriétaire à Cabessut.
Les familles LARROQUE, MILHET, BOYE, CONSTANT, TESTUT et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Jane CAGNAC

née PEZET

Teinturerie Parisienne

3, Quai Champollion
Nettoyages rapides et perfectionnés
Coup de fer vapeur
American Steam Pressing

POUR DEVELOPPER GROSSE AFFAIRE D'AVENIR
en très bonne voie de marche
demande commanditaire
gros revenus, affaire sérieuse
S'adresser au bureau du journal qui transmettra

CHEZ SOI ECRITURES

Bons gains
François R., Saint-Pol (Pas-de-Calais)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur BONHOMME Benjamin
entrepreneur exploitant
à Balach
Commune de Lalbenque

Convocation des Créanciers
pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :
Le dix février prochain, jour de mardi, à treize heures trente, en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — débiter, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidé pour obtenir le concordat, — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.
La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatorze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

AU PALAIS DES FÊTES

MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

Arrondissement de Gourdon

Mérite agricole. — Sont nommés : officiers : M. Mériquand, propriétaire, à Cieurac, près Lanzaç; Chevaliers : Casimir Mazet, à Bétaillé; Arthur Monteil, à Soulmès; Edouard Soulié, à Nadaillac-le-Rouge; Jean-Louis Gras, à Lamothe-Cassel; François Lespinasse, à Rouffilhac; Jean Michaudel, dit Henri, à St-Sozy.

Enregistrement. — C'est avec plaisir que nous apprenons que Mlle Boudin, fille de l'honorable marchand-tailleur de notre ville, vient d'être reçue au concours de dames-employées de l'enregistrement, avec le n° 109 sur 934 aspirantes.

La grippe. — La grippe qui avait fait une timide apparition à Gourdon, s'est montrée depuis peu, plus audacieuse.

Dans presque toutes les maisons, il y a actuellement un ou deux malades. Néanmoins cette épidémie a un caractère plutôt bénin.

Gramat
C'est avec un très grand plaisir que nous avons appris que MM. Bouscarel et Richard, Agents directs de la Société Amoureux Frères à Gramat, figurent parmi les lauréats du Concours de « L'Hirondelle d'Or », institué par cette Société.

Nous sommes heureux de voir les qualités de techniciens et la haute conscience de MM. Bouscarel et Richard si brillamment récompensés.

La Société Amoureux Frères mérite aussi nos félicitations pour l'effort qu'elle poursuit dans le but d'encourager une collaboration chaque jour plus effective entre les Agents de valeur qu'elle a su s'attacher et la clientèle dévouée dont elle a gagné la confiance et la sympathie.

Salviac
La foire du 20 janvier. — La foire du 20 janvier a été très importante, les affaires qui y furent traitées furent très nombreuses sauf sur le marché aux moutons où le marasme continuait.

L'apport des truffes y fut très important, en raison de la gelée, le prix était à la baisse, 50 à 60 fr. le kgr., baisse de 50 0/0 sur les plus hauts cours de la saison. Foies d'oie 24 à 26 fr. le 1/2 kgr. Les marchands forains étaient très nombreux.

Le foirail aux bœufs et aux veaux était assez bien pourvu, vente peu active.

Nos trafiquants seraient très avisés s'ils demandaient dans leurs intérêts les plus immédiats l'affiliation au syndicat des trufficulteurs de Cahors.

Match de football. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Lanzaç
Mérite agricole. — Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination au grade d'officier du Mérite agricole de notre excellent compatriote M. Mériquand.

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien vives félicitations.

La rééducation professionnelle des Mutués du Travail
La loi du 14 mai 1930, qui a établi la gratuité de la rééducation professionnelle des Mutués du Travail, ne pouvant plus continuer le métier qu'ils exerçaient avant leur accident, vient d'être complétée par un décret paru au Journal Officiel du 5 septembre dernier.

Voici les principales dispositions de ce décret :

« Les Accidentés du travail pourront être admis gratuitement dans les Ecoles de rééducation dépendant de l'Office National des Mutués de la Guerre. Les frais de rééducation seront assurés par un fonds spécial géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. »

« La demande d'admission des Invalides du travail sera adressée par les intéressés, accompagnée d'un certificat médical établissant la nécessité d'un changement de métier et la copie certifiée conforme, soit de la décision judiciaire ayant force de la chose jugée, fixant la rente allouée en vertu de la législation sur les accidents du travail, soit de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal constatant que la blessure est consolidée, qu'il s'agit bien d'un accident du travail, que les parties sont seulement en désaccord sur la fixation du montant de la rente. »

« Les accidentés du travail pourront être logés et nourris gratuitement à l'Ecole. En fin de rééducation, ils recevront une prime de rééducation. S'ils s'installent en qualité d'artisans, un prêt d'honneur pourra leur être consenti. Enfin, des allocations pour charges de famille leur seront accordées par le Comité départemental pendant la durée de la rééducation. »

L'Ecole de rééducation de Montpellier, créée en 1915, et qui a déjà rééduqué plus de 3.000 mutés, pour les orienter ou les réadapter dans les professions suivantes :

Cordonnerie; mécanique automobile; chaiserie-vannerie; coiffure (hommes et dames); tailleurs; sellerie-bourrellerie; menuiserie-chénisterie; sculpture sur bois; reliure et cartonnage; électricité.

Les Mutués amputés de bras sont instruits et dirigés vers la comptabilité ou les emplois de bureau.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole de Rééducation Professionnelle des Mutués, 15, rue Rondelet, à Montpellier (Hérault).

Pourquoi donc, si vous souffrez de l'estomac et par répercussion de l'intestin, ai-je de P. O. L., n'essayez-vous pas les Poudres de Cook?

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

Les Sports

A SALVIAC

Match de football. — Le match de football qui mettait aux prises la Fraternelle Junissienne et le Club Athlétique Salviacois a été interrompu au début de la deuxième mi-temps par abandon de l'arbitre. Voici les faits : pendant la première mi-temps il y avait du sautillage devant les buts des Junies en raison de l'eau qui était en ce lieu, chaque fois que le ballon arrivait là, l'arbitre sifflait un coup franc en faveur de la Fraternelle.

Or, dans la deuxième mi-temps la position était retournée; en présence de semblables sautillages en raison de l'eau aucun coup franc n'était marqué en faveur de Salviac. Pourquoi deux poids et deux mesures ?

Au surplus chaque fois que la ligne d'avants partait à fond vers le camp adverse, chaque fois l'élan était arrêté par un même coup de sifflet de l'arbitre.

En outre, lors de la première mi-temps, le 1^{er} but fut marqué par les Junies par un joueur qui était manifestement hors jeu. Manifestation du public, abandon de l'arbitre.

A noter que durant toute la partie la plus franche camaraderie ne cessa de régner entre les deux équipes, la partie fut jouée très amicalement et sans brutalités. Deux buts furent marqués par les Junies et la partie cessa alors que manifestement Salviac dominait et allait s'emparer du fond.

Arrondissement de Cahors

Catus
Nos truffes. — Le jour de la foire renvoyée, il a été apporté sur notre marché 600 kilogrammes de truffes qui ont valu de 65 fr. à 70 fr. le kilogramme.

Labastide-du-Vert
Concours de devoirs de vacances. — Sur le palmarès du concours de devoirs de vacances organisé par « La Petite Gironde », nous relevons avec un grand plaisir le nom de René Perboyre, élève de l'école publique de Labastide-du-Vert. Il obtient un 3^e accessit : « un volume des œuvres d'André Chénier »; mais son mérite est d'autant plus grand qu'il avait fait le travail d'élèves de 2 ans plus âgés que lui et que 4.100 concurrents avaient pris part au concours.

Nos félicitations au jeune lauréat. — A. B.

Montgesty
Etat civil pour l'année 1930. — 8 naissances; 3 mariages; 11 décès. Les décès dépassent les naissances de 3 unités.

Cazals
Nécrologie. — C'est avec un bien vif sentiment de tristesse que nous avons appris le décès de M. Vialard Léon, boulanger, survenu jeudi dernier, ainsi que celui de sa femme Honorine Vialard, survenu le jour même de l'enterrement de son mari.

M. Vialard était âgé de 80 ans; très actif, il a joui d'une très belle vieillesse jusqu'à ces derniers temps. Cependant, en l'espace de quelques jours, la grippe a eu raison de sa robuste constitution.

Sa femme, âgée de 72 ans, a également succombé de la même maladie. Leurs obsèques ont eu lieu samedi et dimanche, au milieu de toute la population.

Nous adressons à M. Vialard Lucien, à M. Cuquel, à toute la famille si douloureusement éprouvée par ce double décès, l'expression de nos sincères condoléances. — L. C.

Lalbenque
Chute. — Mme Péliissi se trouvant, à Lalbenque, chez sa mère Mme Fournier, a glissé et est tombée.

Dans la chute, elle s'est fracturé le poignet gauche.

Belfort-du-Quercy
Démographie. — Au cours de l'année 1930, il a été enregistré à la mairie de Belfort : 6 naissances, 15 décès, 4 mariages.

Notre commune se meurt. Les jeunes partent pour Paris et nos maisons se vident. L'année a déjà fort mal commencé. On a déjà enregistré deux décès.

Listes électorales. — Les listes électorales qui sont actuellement déposées au secrétariat de la mairie et à la disposition de tous les électeurs de la commune comportent 6 additions et 15 retranchements.

Parnac
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Brunet, receveur ruraliste à Parnac, décédé à l'âge de 75 ans.

Cette mort a vivement ému les nombreux amis que M. Brunet comptait dans notre commune.

Aussi bien, c'est au milieu d'une affluence très nombreuse que ses obsèques ont été célébrées, vendredi.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Saux
Distinction honorifique. — On vient d'apprendre à Saux que le compatriote Paul Vignals, maire de Calvignac, vient d'être nommé chevalier du Mérite Agricole.

Cette distinction ne pouvait pas passer inaperçue ici, parce que sa famille est encore là, qu'elle joint de l'estime générale et que son père a été conseiller municipal pendant près de vingt ans. Au nom de ses compatriotes, nous lui envoyons les plus chaleureuses félicitations.

De plus, le rédacteur de ces lignes a eu l'honneur de l'avoir eu comme élève.

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

dans son école; il a pu apprécier sa vive intelligence et son talent d'assimilation.

Après tout le monde, il est heureux de lui faire part publiquement de la joie que lui cause la distinction dont il vient d'être l'objet.

Castelfranc
La grippe. — Depuis deux semaines, la grippe fait de nombreuses victimes dans notre commune.

Il y a beaucoup de malades, mais l'état de la plupart ne présente aucune gravité.

Duravel
Enseignement primaire. — Nous avons le plaisir de relever dans les promotions au choix les noms de nos compatriotes suivants :

A la 2^e classe, Mme Calvet, institutrice, à Puy-l'Evêque, belle-fille de Mme veuve Armand Calvet du bourg; A la 5^e classe, M. Roland Delsol, instituteur à Laurettes (Lot, enfant de Duravel et genre de Mme et M. S. Cazabonne, gérants de la coopérative.

Félicitations.

Arrondissement de Figeac

Bretonoux
Compatriote. — Notre sympathique compatriote, M. Paul Frazouin, en congé parmi nous depuis plusieurs mois, vient de nous quitter pour rejoindre son poste au Cameroun. En même temps, nous avons appris, avec un vif plaisir, qu'avant son départ le Ministre des Colonies l'avait nommé chef ouvrier d'Art de 1^{er} classe.

A notre excellent compatriote nos plus sincères félicitations pour son avancement bien mérité.

Corn
Nécrologie. — Jeudi, 22 janvier, Louis Panou, âgé de 78 ans, du bourg, s'éteignait après une longue et douloureuse maladie.

Vendredi soir, 23 janvier, Antoine Séguy, 59 ans, du hameau d'Auriac, mourait à son tour, des suites de la grippe compliquée de fluxion de poitrine.

M. Séguy, un des plus importants propriétaires de la commune, était membre du Conseil municipal depuis 1929. Ses obsèques, célébrées dimanche matin, donnèrent lieu à une imposante manifestation de sympathie. Trois belles couronnes et une superbe gerbe offerte par la municipalité et par la famille prouvaient que le défunt jouissait de l'estime générale. A sa veuve et à son fils, nos bien affectueuses condoléances.

Bureau d'assistance. — M. Navel Adrien, le si estimé Conseiller municipal radical-socialiste de Corn, a été nommé, pour 4 ans, membre du bureau d'assistance.

Saint-Céré
Union musicale. — Grâce à l'activité de M. Faure, président du Syndicat d'Initiative et de M. Fayt, conseiller municipal, la réorganisation de l'Union Musicale, en projet depuis deux ans, est maintenant un fait accompli. Sous la direction distinguée de M. Delhaas qui joint à une remarquable virtuosité comme pianiste, toute la valeur musicale requise d'un chef d'orchestre, les premières répétitions ont donné des résultats très encourageants qui font honneur à la fois au nouveau chef et aux musiciens restés fidèles à la vieille société.

Vendredi, 23 janvier, les membres actifs procédaient à l'élection de leur bureau pour l'année 1931. Furent désignés à l'unanimité des membres présents :

Président d'honneur : M. Bastit, maire, conseiller général; M. Castanié, conseiller d'arrondissement. — Président : M. Vidal, directeur de l'Ecole supérieure. — Vice-Présidents : M. Faure, fils, négociant; M. Treil, brasseur. — Secrétaire : M. Pechreuil. — Trésorier : M. Veyssières. — Commissaires : MM. Lacoste, Carlat, Magot, Jammes, Couderc, Vaujour. — Archiviste : M. Bourdet.

Il ne reste plus qu'à souhaiter qu'une atmosphère de sympathie encourage morale et pécuniairement la société renaissante et surtout que de nombreux jeunes gens songent à son avenir en entreprenant courageusement des études musicales.

Il est un fait rassurant pour l'avenir de l'Union musicale : c'est la présence à la tête de son bureau de M. Vidal, ancien directeur de la société. Ses fonctions de directeur de l'école supérieure qu'il assure avec un dévouement et un zèle dignes de tout éloge ne pouvaient lui permettre de consacrer aux leçons de musique le temps matériel nécessaire. M. Delhaas assurera maintenant cette tâche avec l'appui moral du président lui-même musicien qui fera bénéficier l'Union musicale d'une grosse part des sympathies personnelles qu'il a su acquérir dans le public Saint-Céren par d'amicales et anciennes relations.

Nous sommes maintenant sans sollicitude sur l'avenir de notre musique : avec un tel bureau et un tel chef elle connaîtra une nouvelle activité et ajoutera encore un nouvel éclat à ses anciens lauriers. (Communiqué).

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

AU PALAIS DES FÊTES
MERCREDI 28, JEUDI 29, VENDREDI 30
SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

PARADE D'AMOUR

AVEC MAURICE CHEVALIER
SPECTACLE SENSATIONNEL

Cour d'appel d'Agen

Escroquerie. — Comme nous l'avons indiqué, en son temps, le tribunal correctionnel condamna à 1 an de prison et à 1.000 fr. d'amende, M. Janot, maire de Ladirat, pour escroquerie.

Voici les faits :
La section de Ladirat a été en 1925 érigée en commune autonome. Elle élit alors comme maire M. Janot. Le 15 avril 1928, cette nouvelle commune fut ravagée par un orage. Une somme de 60.000 fr. lui fut accordée par la préfecture du Lot pour réparer une partie des dommages. Une commission se réunit le 20 octobre et M. Janot n'accusa à cette commission que l'attribution d'une somme de 50.000 francs.

La commission établit une liste de 72 sinistrés, dont les comptes s'élevaient à la somme globale de 50.000 fr. Le maire de Ladirat pouvait figurer deux fois sur cette liste de sinistrés, d'abord sous son nom de Janot, puis sous celui de Gersot, qui était celui de son beau-père. Le contrôleur ayant signé la minute du procès-verbal de la commission sans contrôler le chiffre de la somme attribuée à la commune de Ladirat, le lendemain M. Janot majora de 10.000 fr. la somme qui lui était attribuée.

Il établit ensuite deux mandats, l'un de 4.000 fr., que son fils toucha, l'autre de 10.250 fr., que Janot toucha lui-même à Saint-Céré. A la suite d'une plainte en date du 8 mai 1930, le maire Janot fut condamné par le tribunal de Figeac à un an de prison et 1.000 francs d'amende. Il fit appel de ce jugement. Janot était défendu jeudi à la cour d'appel d'Agen par M. Tassart, du barreau de Cahors.

A son avis, Janot n'a pas commis d'escroquerie, mais abus de confiance. Le jugement est renvoyé à quinzaine.

Un condamné mécontent. — Le Portugais Baroza a été condamné pour vol à deux mois de prison. Il avait purgé cette condamnation. Il a tenu néanmoins à faire appel de ce jugement. Baroza était accusé d'avoir volé à sa patronne un billet de 1.000 fr. Ce billet fut retrouvé caché dans une casquette de Baroza.

M. Bernard de Valon, du barreau de Figeac, défendait l'accusé.

La cour d'appel a confirmé le jugement de première instance et condamné en outre Baroza aux dépens de l'appel.

Contrainte par corps
La femme Bouyssou, née Layton, 40 ans, habitant le faubourg Cabesut, fut condamnée à 10 jours de prison avec sursis pour vol en 1929 et à 3 jours de prison en 1930, également pour vol.

Elle vient d'être écrouée à la prison de Cahors, en vertu de la contrainte par corps, pour purger les deux condamnations.

Eboulement
Un éboulement s'est produit, faubourg St-Georges. Le mur de soutènement du chemin qui accède au mont St-Cyr, en bordure de la maison Gondoumeche, s'est effondré sur plusieurs mètres de longueur.

M. Olivier, l'excellent agent-voyer municipal a fait aussitôt diligence. Toutes mesures sont prises pour que les réparations soient effectuées le plus rapidement possible.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 23 janvier 1931

Vagabonds. — Garcia Angel Fuarrez, 20 ans, cordonnier, sans domicile fixe est poursuivi pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique; il est condamné à 8 jours de prison.

Son camarade Eladio Nicolas, 18 ans, ouvrier manoeuvre, sans domicile fixe, est condamné à la même peine pour les mêmes délits.

Infraction postale. — La dame Engelbert Antoinette, épouse Fau, 34 ans, ménagère, demeurant à Puy-l'Evêque, a affranchi deux lettres avec des timbres déjà oblitérés. Elle est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Affaire classée. — Un propriétaire de Cahors, poursuivi pour blessures involontaires et défaut de permis de conduire est décédé depuis les poursuites. Le Tribunal déclare l'action publique éteinte.

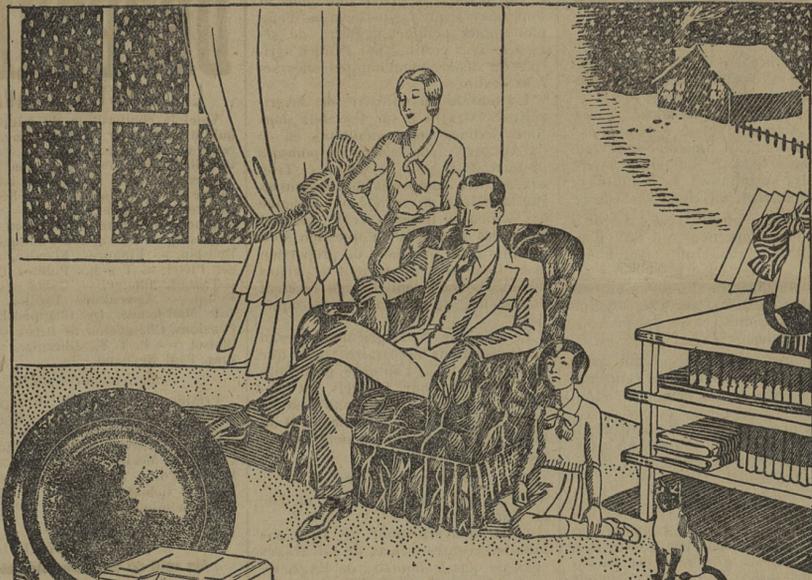
Chasse sans permis. — Un cultivateur de Marminiac est poursuivi pour chasse sans permis. Le Tribunal renvoie l'affaire au 6 février 1931.

Une machine à écrire disparait. — J. Edouard de Cahors, est poursuivi pour s'être emparé d'une machine à écrire, qui était déposée dans un café de la ville, et pour l'avoir emportée chez lui.

Il est condamné à 16 fr. d'amende.

Cylindrages à vapeur et revêtements
Opérations probables pendant la semaine du 26 au 31 janvier 1931.

Cylindrages à vapeur. — Chemin de G. C. n° 1a, de 7 km. à 7 km. 600, entre Floirac et le Pont du Rey; n° 2a, de 0 km. 500 à 0 km. 700, entre Bouillac et Cuzac; n° 5, de 11 km. à 11 km. 700, entre Puy-l'Evêque et Lacapelle-Cabanac; n° 19d, de 9 km. 100 à 9 km. 500 et de 7 km. 800 à 8 km. 200, entre Ste-Alauzie et Boisse; n° 28, de 22 km. à 23 km. 365, à Mirabel; n° 44, de 18 km. 200 à 19 km. à Puy



**ALORS QUE LES
INTEMPÉRIES DE
L'HIVER...**

vous obligent à rester à la maison, votre poste PHILIPS vous permettra d'écouter bien à l'aise les dernières nouvelles et la musique de votre choix.

Essayez-le...

"Audition vaut Possession"

POSTE : N° 2531

HAUT-PARLEUR : N° 2007

(Prix imposés suivant tarif)

PHILIPS

Tous les postes "PHILIPS" sont équipés avec les lampes MINI WATT de la série merveilleuse.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Billets d'excursion à prix réduit
En vue de donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant dans les Pyrénées, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

- 1° Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux ;
- 2° Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Toulouse ;
- 3° Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux ;
- 4° Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Montauban.

Il est délivré pour les itinéraires 3^e et 4^e, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires

sont valables 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares des réseaux intéressés ; l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucines, l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver à Font-Romeu et à Superbagnères

Jusqu'à la fin de la saison des sports d'hiver 1930-1931, les mesures ci-après sont applicables :

1° Pour Font-Romeu : Service quotidien des wagons-lits 1^{re} classe (Paris-Quai d'Orsay - Villefranche - Vernet-les-Bains) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 48, Font-Romeu arr. 11 h. 17 — Font-Romeu dép. 16 h. 57, Villefranche-

Vernet-les-Bains dép. 18 h. 29, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^e classes comportant des places de lits-toilette et couchettes en 1^{re} classe « Paris-Quai d'Orsay-La-Tour-de-Carol » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Font-Romeu arr. 9 h. 28) et y arrivant à 10 h. 15 (Font-Romeu dép. 17 h. 01).

2° Pour Superbagnères : Service quotidien de wagons-lits 1^{re} et 2^e classes (Paris-Quai d'Orsay-Luchon) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Luchon arr. 9 h. 28 — Luchon dép. 19 h. 46, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^e classes « Paris-Quai d'Orsay-Luchon » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et y arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier cours du 17 janv. 24 Janv.

Fonds d'Etat

| | | |
|----------------------|--------|--------|
| 3 0/0 | 86 70 | 86 60 |
| 3 0/0 amortissable | 89 10 | 88 15 |
| 3 1/2 0/0 (id.) | 101 95 | 102 45 |
| 5 0/0 | 102 70 | 102 65 |
| 4 0/0 1917 | 102 60 | 102 85 |
| 4 0/0 1918 | 101 50 | 101 95 |
| 5 0/0 1920 amort. | 135 50 | 135 20 |
| 5 0/0 1920 | 102 50 | 102 45 |
| 4 0/0 1925 | 130 25 | 130 50 |
| 5 0/0 1927 a. ort. | 105 85 | 105 85 |
| 5 0/0 1928 | 103 25 | 102 52 |
| B. du Tr. 5 0/0 1924 | 729 50 | 731 » |
| B. du Tr. 7 0/0 1928 | 561 » | 566 » |
| B. du Tr. 7 0/0 1927 | 573 » | 575 50 |

Crédit National

| | | |
|------------------------|--------|-------|
| 5 0/0 1919 | 615 » | 616 » |
| Obl. 500 5 0/0 1920 | 560 » | 565 » |
| — 6 0/0 1921 | 550 » | 555 » |
| Bons décen. 6 0/0 1922 | 533 50 | 534 » |
| — décen. 6 0/0 nom. | 544 50 | 545 » |
| — 6 0/0 janv. 1923 | 572 » | 570 » |
| — juin 1928 | 570 » | 571 » |
| — janv. 1934 | 579 » | 576 » |

Ville de Paris

| | | |
|----------------|--------|--------|
| 1871 3 0/0 | 397 » | 394 50 |
| 1876 4 0/0 | 509 » | 502 » |
| 1876 4 0/0 | 510 » | 510 » |
| 1892 2 1/2 0/0 | 301 » | 304 » |
| 1894-1896 | 304 » | 309 » |
| 1898 2 0/0 | 372 50 | 372 » |
| 1899 2 0/0 | 356 » | 357 » |
| 1899 2 0/0 | 375 » | 380 » |
| 1904 3 1/2 0/0 | 417 » | 406 50 |
| 1905 2 3/4 0/0 | 322 » | 324 » |
| 1910 2 0/0 | 324 » | 325 » |
| 1913 2 0/0 | 280 » | 280 » |
| 1919 lib. | 510 » | 513 » |
| Décessat. 1922 | 520 » | 518 » |
| — 1923 | 519 » | 519 » |
| — 1924 | 529 » | 540 » |

Crédit Foncier

| | | |
|-----------------|-------|-------|
| Communales 1879 | 507 » | 502 » |
| — 1880 | 511 » | 509 » |
| — 1891 | 333 » | 335 » |
| — 1892 | 338 » | 338 » |
| — 1899 | 380 » | 378 » |
| — 1906 | 405 » | 420 » |
| — 1912 | 210 » | 206 » |
| 7 60 | 510 » | 509 » |
| 8 60 | 510 » | 510 » |
| 9 60 | 514 » | 523 » |
| 10 60 | 515 » | 516 » |
| 11 60 | 530 » | 517 » |
| 12 60 | 348 » | 346 » |
| 13 60 | 380 » | 389 » |
| 14 60 | 385 » | 386 » |
| 15 60 | 417 » | 415 » |
| 16 60 | 210 » | 206 » |
| 7 60 | 210 » | 206 » |
| 17 60 | 425 » | 428 » |
| 18 60 | 480 » | 479 » |
| 19 60 | 309 » | 310 » |
| 20 60 | 310 » | 310 » |

Bibliographie

Vient de paraître :

EGLISE CONSTITUTIONNELLE ET EGLISE REFRACTAIRE
par Eugène SOL

Les idées d'un évêque constitutionnel, son administration son entier dévouement à la Révolution. — Discussions ardentes entre prêtres gagnés aux nouvelles doctrines et prêtres refractaires. — Impossibilité pour de nombreux membres du clergé constitutionnel de se maintenir dans les paroisses. — Etat de misère où sont réduits beaucoup d'ecclésiastiques. — Prêtres arrêtés dans leurs cachettes, jetés en prison et condamnés à mort sur le territoire de l'ancien pays de Quercy (le Lot actuel, Montauban, Moissac). — Une association peu connue : la *Confrérie des martyrs*.

In-8° raisin de 656 pages. Prix broché : 25 fr. (port compris). Dans le commerce, le prix sera de 30 francs.

Pour recevoir le volume, adresser la somme de 25 francs à M. Eugène Sol, 3, Avenue de Toulouse, à Cahors (Lot). Toulouse c/c. 12-603.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Vient de paraître.

LE VIEUX QUERCY

par Eugène SOL

Vieux usages relatifs à la naissance, à l'enfance, à la jeunesse, au mariage et à la mort. — Fêtes, chants et divertissements d'autrefois. — Vertus des plantes et remèdes de bonne femme. — Légendes, traditions, contes, dictons et proverbes quercynois. — Coutumes de jadis concernant l'agriculture, la viticulture et la vitiologie. — Métiers et professions. — Particularités de la vie locale.

In-8° raisin de 432 pages.
Prix broché : 30 fr.

Au Tic Tac de la Vieille Pendule

(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCES, Successeur

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCES, Successeur

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)
1 vol. Prix : 6 fr.
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCES, Successeur

Maitresses de Maison!

Mode Pratique

qui concilie
ÉLÉGANCE-FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS

avec l'économie qu'impose la vie chère.
Un an, 52 numéros, dont 21 en couleurs : 50 fr.
Le Numéro : 1 fr.



LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

- LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
- MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.
- MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
- ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
- NEURASTHÉNIE** : CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Directeur des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

Feuilleton du « Journal du Lot » 54

LE

DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

XIV

Clément tourna sur lui-même, comme ivre d'horreur... Ses doigts se crispèrent dans ses cheveux. Et ses ongles, sans qu'il les sentit, lui labourèrent le crâne. Un gémissement souleva sa poitrine. Le calme qu'il s'imposait, l'abandonna.

— Le bourreau !... s'écria-t-il. Oui. Et je dois l'être... Car, du moins... j'assume la responsabilité... Je cours les risques... Je vais jusqu'au bout du devoir... C'est... le devoir... Et cependant, je ne puis pas !... Je préfère... Tiens, toi qui oses... délivrer-m'en, de cet horrible devoir... Tue-moi !...

Il avait pris le revolver, il l'enfonçait dans la main de Jacques. — Un spasme d'angoisse l'étrangla, il s'abatit sur une chaise avec un râle d'implacable souffrance.

Cette fois, un éclair d'émotion, de

Tous droits réservés.

repentir perça le cœur du misérable assassin de Louissette. Il comprit... Il entrevit la sincérité de celui dont il usurpait et déshonorait le nom, et qui, ayant proclamé toute sa vie la beauté réparatrice de la mort, devait, même par un généreuse logique, la lui imposer, cette mort. Clément pouvait-il le livrer à l'ignominie de la cour d'assises ?... l'abandonner à la brutalité d'une vendetta, qui serait une condamnation indirecte, sans risques, sans grandeur ?... Clément voulait, et devait, exécuter le frère indigne, comme il le lui avait déclaré presque prophétiquement un soir... le soir...

Toutefois, au moment d'agir, sa main défaillait... Il était là, lui, l'homme intransigent, rigide, invoquant la mort pour lui-même avec un déchirant sanglot...

— Pardon, Clément !... cria Jacques, pardon !... Je me souviendrai de ta pitié... Adieu !...

Il étreignait le revolver, que, malgré l'objurgation de l'aîné, il ne dirigea pas vers celui-ci. Un bond... une porte ouverte... un flot de soleil... dans lequel s'élança la svelte silhouette de Jacques... Clément n'avait pas eu le temps de se redresser, de déterminer s'il courrait sus au fugitif, lorsqu'il entendit un aboiement, suivi d'une exclamation furieuse :

— Arrière !... veux-tu me lâcher, sale bête !...

Alors ce fut le vertige, où l'homme n'agit plus que par la poussée des forces obscures, le passage foudroyant de la fatalité.

Clément ne surgit dehors que pour trébucher dans l'inévitable et dans l'irrésistible.

Une seconde, il vit Jacques aux prises avec Fiston. Puis l'air claqua d'un petit choc d'acier. Le chien roula à terre. Un jet de sang fusait de sa toison sur la blancheur du pavé. Des convulsions secouaient le corps sombre et velu, tandis qu'à travers la broussaille de poils ressemblant aux gros sourcils d'un grognard, deux yeux qui, déjà, se révélaient, cherchaient les yeux de Clément, dans un regard indiciblement doux d'adieu et d'agonie.

Fontès eut un élan d'indignation farouche.

— Misérable !... grince-t-il en saisissant son frère au collet. Assassin de la pauvre Louissette !... Il faut encore que tu massacres son chien !...

Affolé, arrêté dans sa fuite, perdant la tête, n'obéissant plus qu'à l'instinct, Jacques, pour se dégager, tira encore. Un vague discernement dirigea son revolver vers le bras de Fontès. Car il ne voulait pas tuer, mais seulement desserrer l'étreinte.

Effectivement la main qui le tenait le lâcha, retomba, pendant que Fontès chancelait, reculait.

Mais, en même temps, une aveuglante douleur effaça l'univers devant les yeux, soudain obscurcis, du jeune homme. La pomme en cuivre du *makhila* de Garuche venait de s'abattre sur la tempe de Jacques, avec une force frénetique.

Le braconnier, accouru dès la première détonation du revolver, avait vu la mort de Fiston, puis le coup de feu contre Clément, qu'il crut menacé d'une autre balle. Au mot de celui-ci : Assassin de Louissette ! il avait levé sa redoutable canne.

Maintenant, il s'adressait au jeune cadavre qu'il venait de faire, et qui, étendu sur le sol, y gisait avec la grâce pitoyable d'un être chez lequel la mort ne peut effacer la fleur de la vie.

— Tu l'as voulu, disait Garuche. Voilà donc le sacrifiant que tu étais ! Je ne regrette rien... T'étais pas de mon sang... Un Garuche n'assassine pas une femme pour la voler...

Clément s'avança. Sa main gauche pendait, inerte. La balle du pistolet lui avait traversé le bras. De la main droite, il congédia l'homme :

— Allez... dit-il.
Sa voix n'exprimait rien, que la volonté d'être obéi. Garuche essaya encore de parler, de l'invoquer, lui,

pour se rassurer sur son action. Sous le regard de Fontès, il n'osa pas... et partit.

Le maître de la maison referma la grille. Puis, seul avec la Mort et avec sa pensée, il écouta ce que leurs voix lui disaient.

Sur le front ensanglanté de Jacques, le soleil tombait, brutal. Clément glissa son bras valide sous les épaules du corps souple et léger, et le traîna à l'abri du marronnier, dans l'ombre. Alors, il lui abaissa les paupières, les larges paupières, fraîches et fines comme celles d'un enfant, sur les yeux qui devenaient vitreux.

Ayant accompli ces soins, il s'approcha de l'autre cadavre, de cette forme humble et velue, aux pattes raidies, où un cœur aussi avait battu... un cœur fidèle.

Lorsque le docteur, appelé par Gervais, et les villageois, ameutés par Garuche, pénétrèrent dans la cour, ils trouvèrent Clément, effondré contre une saignée des racines gigantesques. L'hémorragie du bras l'avait fait s'évanouir.

Sa tête, abattue sur sa poitrine, s'appuyait de la joue contre la tête de Fiston. En un effort, qu'il croyait le dernier, il avait attiré le chien à lui.

FIN

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
Illustrations de M^{lle} Alice Millochau
(Nouvelle édition)

Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Vient de paraître

'Au Pays des Bombances'

par Ernest LAFON

avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.

M. Serge Bar, anx en a dit : « Ce qu'il e fait retenir et ce dont on ne saurait e assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir e voulu avant tout être Quercynois, de e l'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, force e expressions qui ont la bonne saveur e du terroir et donnent à l'œuvre sa e vraie signification... »

En vente chez l'éditeur ou expédié contre remboursement : s'adresser à la Librairie Meyzenc, P. FRANCES, successeur, 36, boulevard Gambetta, CAHORS. — Un gros volume de 350 pages, très belle édition, 12 francs.